



Tableau canadien des provinces réglementées et des provinces souhaitant réglementer les technologues en radiation médicale et en imagerie médicale



Provinces réglementées

Nom et type d'organisme	Inscrits actifs par spécialité	Autres	Frais	Formation continue et Heures de pratique/Devise
Alberta Organisme de réglementation  Ordre des technologues médicaux diagnostiques et thérapeutiques de l'Alberta (ACMDTT)	Technologues en radiologie 1925 - Spécialité unique: 1889 - Spécialité multiple: 36 Radiothérapeutes 248 - Spécialité unique: 246 - Spécialité multiple: 2 Technologues en médecine nucléaire 305 - Spécialité unique: 293 - Spécialité multiple: 12 Technologues en résonance magnétique 316 - Spécialité unique: 267 - Spécialité multiple: 49 Technologues en électroneurophysiologie (ENP) 48 TOTAL 2842 (inscrits généraux seulement)	<u>Inscrits sur un registre temporaire:</u> Technologie radiologique: 9 Technologie de médecine nucléaire: 2 Technologie de résonance magnétique: 1 ENP: 1 <u>Autres :</u> Échographistes médicaux diagnostiques: 920 Étudiants du TRM: 103	Enregistrement général (initial et rétablissement): 450 \$ (du 1er janvier au 30 juin) 225 \$ (du 1er juillet au 31 décembre) Temporaire: 450 \$ Frais de retard de renouvellement: 150 \$ Demande initiale: 100 \$ Étudiants: 0 \$	Formation continue: 12 heures par cycle annuel (au prorata de la date d'approbation de l'inscription générale). Maintien des compétences/heures de pratique: (au cours de la plus récente fenêtre de 5 ans) 800 heures (pratique dans une spécialité principale). 160 heures (dans une spécialité secondaire).
Organisme de réglementation du Nouveau-Brunswick  L'Ordre des technologues en radiation médicale du Nouveau Brunswick (NBRCMRT)	Technologues en radiologie 380 Radiothérapie 57 Technologues en médecine nucléaire 35 Technologues en résonance magnétique 11 TRM(MR) + TRM(MD) 54 TRM(RM) + TRM (NM) 6 TOTAL 543	Pratique complète: 543 Temporaire : 0 Étudiants: 45	Pratique: 300 \$ Affilié: 100 \$ Demande: 100 \$ Renouvellement tardif: 75 \$	Formation continue: 25 crédits d'études (pas nécessairement un ratio de 1:1 heure). Calculé au prorata en fonction du mois d'inscription ou de rétablissement d'un congé de plus de 2 mois. Maintien des compétences/heures de pratique: 500 heures de pratique par spécialité autorisée au cours des 5 années précédentes.

Nom et type d'organisme	Inscrits actifs par spécialité	Autres	Frais	Formation continue et Heures de pratique/Devise														
Terre-Neuve-et-Labrador Organisme de réglementation  Conseil des professionnels de la santé de Terre-Neuve-et-Labrador (NLCHP)	<table><tr><td>Technologues en radiologie</td><td>275</td></tr><tr><td>Radiothérapeutes</td><td>42</td></tr><tr><td>Technologues en médecine nucléaire</td><td>22</td></tr><tr><td>Technologues en résonance magnétique</td><td>30</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>369</td></tr><tr><td>TRM(MR) + TRM(R)*</td><td>7</td></tr><tr><td>TRM(MR) + TRM(T)*</td><td>1</td></tr></table> * inclus dans le total ci-dessus	Technologues en radiologie	275	Radiothérapeutes	42	Technologues en médecine nucléaire	22	Technologues en résonance magnétique	30	TOTAL	369	TRM(MR) + TRM(R)*	7	TRM(MR) + TRM(T)*	1		Situation générale: 475,00 \$ (+ 60,00 frais de collège) Frais de demande: 125,00 \$ Non-pratiquant: 150,00 \$ Frais de renouvellement tardif: 75,00 \$ Frais de rétablissement: 100,00 \$	Formation continue: 10 heures par année d'inscription (au prorata de la date d'approbation de l'enregistrement). Maintien des compétences/heures de pratique: 1000 heures au cours des 4 dernières années. L'inscription dans deux disciplines nécessite au moins 1000 heures de pratique en technologie de radiation médicale, dont au moins 400 heures dans chacune des disciplines. L'inscription à trois ou quatre disciplines nécessite au moins 400 heures dans chacune des disciplines.
Technologues en radiologie	275																	
Radiothérapeutes	42																	
Technologues en médecine nucléaire	22																	
Technologues en résonance magnétique	30																	
TOTAL	369																	
TRM(MR) + TRM(R)*	7																	
TRM(MR) + TRM(T)*	1																	
Nouvelle-Écosse Organisme de réglementation  Ordre des professionnels en imagerie médicale et en radiothérapie de la Nouvelle-Écosse (NSCMIRTP)	<table><tr><td>Technologues en radiologie</td><td>414 (20)</td></tr><tr><td>Radiothérapeutes</td><td>81 (0)</td></tr><tr><td>Technologues en médecine nucléaire</td><td>63 (9)</td></tr><tr><td>Technologues en résonance magnétique</td><td>61 (20)</td></tr><tr><td>Échographistes médicaux diagnostiques</td><td>158 (6)</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>777</td></tr><tr><td>Total des licences</td><td>832</td></tr></table> (#) numéro de spécialité secondaire	Technologues en radiologie	414 (20)	Radiothérapeutes	81 (0)	Technologues en médecine nucléaire	63 (9)	Technologues en résonance magnétique	61 (20)	Échographistes médicaux diagnostiques	158 (6)	TOTAL	777	Total des licences	832	Membres étudiants: 44	Frais annuels: 450 \$ Demande initiale: 100 \$ Cotisation d'adhésion expirée: 100 \$ Frais de retard: 50 \$	Formation continue: 30 crédits CDP tous les 2 ans. Maintien des compétences/heures de pratique: 800 au primaire et 400 au secondaire tous les 5 ans ou 360 au primaire et 180 au secondaire au cours de la dernière année.
Technologues en radiologie	414 (20)																	
Radiothérapeutes	81 (0)																	
Technologues en médecine nucléaire	63 (9)																	
Technologues en résonance magnétique	61 (20)																	
Échographistes médicaux diagnostiques	158 (6)																	
TOTAL	777																	
Total des licences	832																	

Nom et type d'organisme	Inscrits actifs par spécialité	Autres	Frais	Formation continue et Heures de pratique/Devise
L'Ontario Organisme de réglementation  Ordre des technologues en radiation médicale et en imagerie de l'Ontario (CMRITO)	Technologues en radiologie 5177 Radiothérapeutes 1115 Technologues en médecine nucléaire 638 Technologues en résonance magnétique 631 Échographistes médicaux diagnostiques 4556 TOTAL 12117		Frais d'inscription annuels: 470 \$ + taxes Pénalité de retard: 117,50 \$ + taxes Frais d'inscription: 100 \$ + taxes Frais d'évaluation: 250 \$ + taxes	Formation continue: 25 heures de formation continue et de perfectionnement professionnel par année. Maintien des compétences/heures de pratique: La condition d'inscription est d'avoir exercé avec compétence la profession dans sa spécialité au cours des 5 dernières années et d'exercer uniquement dans les domaines dans lesquels il a été formé et possède de l'expérience.
Île-du-Prince-Édouard Organisme de réglementation  Ordre des professionnels paramédicaux de l'Île-du-Prince-Édouard (CAHPPEI)	Technologues en radiologie 81 Radiothérapeutes 15 Technologues en médecine nucléaire 5 Technologues en résonance magnétique 7 TOTAL 108	Étudiants (2) Technologues combinés (6) Non-praticien (0) RTMR qui détient la 2e discipline en RTR ou RTNM (7)	Demande: 100 \$ Inscription: 350 \$ Renouvellement: 350 \$ Provisoire: 250 \$ Rétablissement: 150 \$	Formation continue: 20 heures par an ainsi qu'un plan d'apprentissage et un processus de réflexion sur l'impact/le résultat sur la pratique d'un inscrit. Maintien des compétences/heures de pratique: Primaire: 600 heures/3 ans 2e discipline: 160 heures/3 ans
Québec Organisme de réglementation et association  Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en	Technologues en radiologie 4422 Radiothérapeutes 786 Technologues en médecine nucléaire 498 Technologues en résonance magnétique : <i>Permis de technologie en radiologie, mais travaillant principalement dans le domaine de la résonance magnétique</i> 422 <i>Spécial (art. 42.2 al. 1 du Code de procédure pénale) (IRM)</i> 3 RM totale 425		548,23 \$* *Incluant les taxes, l'assurance responsabilité professionnelle et la contribution à l'Office des professions du Québec.	Formation continue : 30 heures sur une période de 3 ans avec un minimum de 5 heures par année. Maintien des compétences/heures de pratique : 700 heures au cours de la plus récente fenêtre de cinq ans.

Nom et type d'organisme	Inscrits actifs par spécialité	Autres	Frais	Formation continue et Heures de pratique/Devise
électrophysiologie médicale du Québec (OTIMROEPMQ)	Échographistes médicaux diagnostiques 161 Technologues en électrophysiologie médicale 807 TOTAL 7099			
Saskatchewan Organisme de réglementation  Ordre des professionnels de la radiation médicale et de l'imagerie de la Saskatchewan (CMRIPS)	Technologues en radiologie 468 Radiothérapeutes 77 Technologues en médecine nucléaire 56 Technologues en résonance magnétique 64 Échographistes médicaux diagnostiques 264 TOTAL 929	Étudiants: 2 Diplômés: 3 Non-pratique: 14 Candidats formés à l'étranger: 33	En date du 1er janvier 2025 Pratique: 445 \$ Non-praticiens: 250 \$ Demande initiale: 125 \$	Formation continue: 10 crédits de formation continue par année. Maintien des compétences/heures de pratique: Un minimum de 1200 heures de pratique pour le primaire et 300 heures de pratique pour une discipline supplémentaire tous les 5 ans ou avoir obtenu un diplôme au cours des trois années précédentes.

Les provinces demandent une réglementation

Nom et type d'organisme	Membres actifs par spécialité	Autres	Frais	Formation continue et Devises/heures de pratique
Colombie-Britannique Association  Association canadienne des technologues en radiation médicale – Colombie-Britannique (ACTRM-BC)	Technologues en radiologie 1151 Radiothérapeutes 127 Technologues en médecine nucléaire 144 Technologues en résonance magnétique 311 TOTAL 1733 <i>(sans étudiants)</i>	Pratique complète: 1686 Non-praticiens: 47 Étudiants: 213	Pratique complète: 303 \$ (avec cotisations de l'ACTRM et PLI) Non-praticien: 139,55 \$ (avec les cotisations de l'ACTRM) Étudiants: 0 \$	S.O.
Manitoba Association  Association canadienne des technologues en radiation médicale – Manitoba (ACTRM-MB)	Technologues en radiologie 642 Radiothérapeutes 89 Technologues en médecine nucléaire 52 Technologues en résonance magnétique 111 TOTAL 894 <i>(sans étudiants)</i>	Pratique complète: 865 Non-praticiens: 29 Étudiants: 79	Pratique complète: 304,96 \$ (avec cotisations de l'ACTRM et PLI) Non-praticien: 139,55 \$ (avec les cotisations de l'ACTRM) Étudiants: 0 \$	S.O.